



GESTION
MONDIALE D'ACTIFS

ÉTATS
FINANCIERS
ANNUELS
2021

FNB DE BITCOINS CI GALAXY

31 DÉCEMBRE 2021

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
FNB de bitcoins CI Galaxy	
États financiers	
État de la situation financière	3
État du résultat global.....	4
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille.....	7
Notes des états financiers propres au Fonds	8
Notes des états financiers	10
Avis juridique	15

Pour demander un autre format de ce document, veuillez communiquer avec nous à servicefrancais@ci.com ou au 1 800 792-9355.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de
FNB de bitcoins CI Galaxy

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **FNB de bitcoins CI Galaxy** (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent le rapport de la direction sur le rendement du Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Queenie Chung.

Toronto, Canada
Le 21 mars 2022

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

FNB de bitcoins CI Galaxy

États financiers (exprimés en \$ US)

État de la situation financière

au 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf les montants par part et les parts en circulation)

	2021
Actif	
Actifs courants	
Actifs numériques à leur juste valeur	417 115
Trésorerie	28
Rabais sur frais à recevoir	2
Intérêts à recevoir	-
Montant à recevoir pour les actifs numériques vendus	-
Montant à recevoir pour la souscription de parts	-
	417 145
Passif	
Passifs courants	
Découvert bancaire	-
Montant payer en contrepartie des actifs	-
Montant à payer pour le rachat de parts	438
Distributions à payer aux porteurs de parts rachetables	-
Frais de gestion à payer	152
Comptes créditeurs et charges à payer	881
	1 471
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	415 674

État de la situation financière (suite)

au 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf les montants par part et les parts en circulation)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (note 4) :	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :	Nombre de parts rachetables en circulation :
	2021	2021	2021
Série FNB en \$ US	209 917	8,76	23 955 314
Série FNB non couvert en \$ CA	205 757	8,76*	29 725 000

*L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, pour la série FNB en \$ CA non couverte est présenté en dollars canadiens.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FNB de bitcoins CI Galaxy

États financiers (exprimés en \$ US)

État du résultat global

pour la période close le 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf les montants par part et le nombre de parts)

	2021
Revenu	
Profit (perte) net(te) sur les actifs numériques	
Intérêts aux fins des distributions	-
Profit (perte) net(te) réalisé(e) sur la vente d'actifs numériques	(5 144)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des actifs numériques	(68 820)
Total du profit (perte) net(te) sur les actifs numériques	(73 964)
Autres revenus	
Profit (perte) de change sur la trésorerie	-
Rabais sur frais	11
Total des autres revenus	11
Total des revenus	(73 953)
Charges	
Frais de gestion (note 5)	837
Commissions et autres coûts de transaction de portefeuille	1
Frais du comité d'examen indépendant	1
Charge d'intérêts	3
Droits de garde	601
Coûts de communication de l'information aux porteurs de parts	89
Frais d'audit	44
Frais juridiques	10
Taxe de vente harmonisée	157
Frais d'inscription	4
Frais de licence	39
Total des charges	1 786
Coûts pris en charge par le gestionnaire (note 5)	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(75 739)

État du résultat global (suite)

pour la période close le 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf les montants par part et le nombre de parts)

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série : 2021	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part : 2021	Nombre moyen pondéré de parts : 2021
Série FNB en \$ US	(50 055)	(3,34)	14 967 164
Série FNB non couvert en \$ CA	(25 684)	(1,59)	16 113 087

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FNB de bitcoins CI Galaxy

États financiers (exprimés en \$ US)

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

pour la période close le 31 décembre (en milliers de dollars)

	Série FNB en \$ US 2021	Série FNB non couverte en \$ CA 2021	Total du Fonds 2021
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	-	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(50 055)	(25 684)	(75 739)
Distributions aux porteurs de parts rachetables			
Revenu net de placement	-	-	-
Profits nets réalisés	-	-	-
Remboursement de capital	(12)	-	(12)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(12)	-	(12)
Transactions sur parts rachetables			
Produit de l'émission de parts rachetables	177 399	246 690	424 089
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-	-
Acquisition des actifs de fonds clôturés	148 519	-	148 519
Rachat de parts rachetables	(65 934)	(15 249)	(81 183)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	259 984	231 441	491 425
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	209 917	205 757	415 674
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	209 917	205 757	415 674

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FNB de bitcoins CI Galaxy

États financiers (exprimés en \$ US)

Tableau des flux de trésorerie

pour la période close le 31 décembre (en milliers de dollars)

	2021
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(75 739)
Ajustements au titre des éléments suivants :	
(Profit) perte net(te) réalisé(e) sur la vente d'actifs numériques	5 144
(Profit) perte de change latent(e) sur la trésorerie	-
Commissions et autres coûts de transaction de portefeuille	1
Variation de la dépréciation (appréciation) non réalisée de la valeur des actifs numériques	68 820
Produit de la vente d'actifs numériques	35 311
Achat d'actifs numériques	(382 203)
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir	-
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	152
Variation des autres comptes débiteurs et créditeurs	878
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(347 636)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(12)
Produit de l'émission de parts rachetables	424 089
Montant versé au rachat de parts rachetables	(80 745)
Acquisition des actifs de fonds dissous	4 332
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	347 664
Profit (perte) de change latent(e) sur la trésorerie	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	28
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de la période	-
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de la période	28
Informations supplémentaires :	
Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	-
Intérêts payés*	(3)
Impôts à recouvrer (payés)	-

*Les dividendes et intérêts reçus ainsi que les dividendes et intérêts payés sont liés aux activités d'exploitation du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FNB de bitcoins CI Galaxy

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2021 (exprimé en \$ US)

Nombre de bitcoins	Description	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
ACTIFS NUMÉRIQUES				
9 087	Bitcoins	485 934 982	417 115 187	100,35
Total des actifs numériques		485 934 982	417 115 187	100,35
Ajustement au titre des coûts de transaction		-		
Total des placements		485 934 982	417 115 187	100,35
Autres actifs (passifs) nets			(1 441 394)	(0,35)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			415 673 793	100,00

Les pourcentages indiqués représentent les placements à la juste valeur par rapport à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

FNB de bitcoins CI Galaxy

Notes annexes propres au Fonds (exprimé en \$ US)

Commissions (note 2)

pour la période close le 31 décembre (en milliers de dollars)

	2021
Commissions de courtage	-
Paiements indirects [†]	-

Transactions sur parts rachetables (note 4)

pour la période close le 31 décembre

	Série FNB en \$ US 2021	Série FNB non couvert en \$ CA 2021
Nombre de parts rachetables à l'ouverture de la période	-	-
Parts rachetables émises contre trésorerie	17 600 000	31 675 000
Parts rachetables émises aux fins du réinvestissement des distributions	-	-
Émission de parts rachetables liée à l'acquisition des actifs de fonds clôturés	13 405 314	-
Parts rachetables rachetées	(7 050 000)	(1 950 000)
Nombre de parts rachetables à la clôture de la période	23 955 314	29 725 000

[†] Une partie des commissions de courtage payées a été utilisée pour payer les services de recherche et de données du marché; ce sont les accords de paiement indirect. Ce montant a été estimé par le gestionnaire du Fonds. Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FNB de bitcoins CI Galaxy

Notes annexes propres au Fonds (exprimé en \$ US)

Taux des frais de gestion (note 5)

au 31 décembre 2021 (en %)

	Taux des frais de gestion annuels :
Série FNB en \$ US	0,400*
Série FNB non couvert en \$ CA	0,400*

*Le 9 mars 2021, le taux annuel des frais de gestion de la série FNB en \$ US et de la série FNB non couverte en \$ CA a été réduit, passant de 1,00 % à 0,40 %.

Pertes reportées en avant (note 6)

au 31 décembre (en milliers de dollars)

	2021
Pertes en capital reportées en avant :	4 483
Pertes autres qu'en capital expirant en :	
2031	-
2032	-
2033	-
2034	-
2035	-
2036	-
2037	-
2038	-
2039	-
2040	-
2041	-
Total	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

FNB de bitcoins CI Galaxy

Notes des états financiers

1. LE FONDS

Le FNB de bitcoins CI Galaxy (le Fonds) est un fonds commun de placement alternatif au sens du Règlement 81-102 établi en tant que fiducie en vertu des lois de la province de l'Ontario conformément à la déclaration de fiducie.

Le bureau principal du Fonds est situé au 15, rue York, 2^e étage, Toronto (Ontario), M5J 0A3. Le 1^{er} août 2021, ce bureau est passé du 2, rue Queen Est, 20^e étage, Toronto (Ontario), M5C 3G7, à son adresse actuelle.

Placements CI Inc. est le gestionnaire et le fiduciaire (le « gestionnaire » et le « fiduciaire ») du Fonds. Le gestionnaire a retenu Galaxy Digital Capital Management L.P. pour agir à titre de sous-conseiller (le sous-conseiller) du Fonds, Cidel Trust Company pour agir à titre de dépositaire (le dépositaire) du Fonds, et Gemini Trust Company, LLC pour agir à titre de sous-dépositaire (le sous-dépositaire) du Fonds. La Compagnie Trust CIBC Mellon est l'agent d'évaluation (l'agent d'évaluation) du Fonds.

Le dépositaire est une société de fiducie sous réglementation fédérale établie à Calgary (Alberta) QUI fournira des services au FNB depuis son bureau de Toronto (Ontario). Le dépositaire est une filiale en propriété exclusive de la Banque Cidel du Canada, banque de l'annexe II réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Le sous-dépositaire est une société de fiducie titulaire d'une licence et soumise à la réglementation du Department of Financial Services de l'État de New York (NYDFS) et est autorisé à agir à titre de sous-dépositaire du FNB relativement aux actifs détenus à l'extérieur du Canada conformément au Règlement 81-102.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 11 mars 2022.

CI Investments Inc. est une filiale de CI Financial Corp.

L'objectif de placement du Fonds est de fournir aux porteurs de parts une exposition aux bitcoins par l'intermédiaire d'une plateforme de fonds de qualité institutionnelle. Pour atteindre cet objectif de placement, le Fonds investit directement dans des bitcoins et recourt à des fournisseurs de services de haute qualité dans le secteur des actifs numériques (p. ex. des dépositaires d'actifs numériques, des plateformes de négociation et des contreparties aux opérations) afin de gérer les actifs du Fonds.

Le Fonds offre des parts non couvertes libellées en \$ US (les parts de série FNB \$ US du FNB) et des parts non couvertes libellées en \$ CA (les parts de série FNB non couvertes en \$ CA). Ils sont en vente de manière continue.

Le 7 mai 2021, à la fermeture des bureaux, les Fonds suivants ont été fusionnés :

Fonds clôturé	Fonds prorogé
Fonds de bitcoins CI Galaxy	FNB de bitcoins CI Galaxy

Le gestionnaire a utilisé la méthode de l'acquisition pour comptabiliser la fusion des Fonds. Selon cette méthode, l'un des Fonds est désigné le Fonds acquéreur et est désigné le « Fonds prorogé » et l'autre Fonds visé par la fusion est désigné le « Fonds clôturé ». Cette désignation est fondée sur la comparaison de la valeur liquidative relative des Fonds, ainsi que sur la prise en compte du maintien de certaines caractéristiques du Fonds prorogé, telles que les objectifs et procédures de placement et les types de titres en portefeuille.

En date du 7 mai 2021, à la clôture des bureaux, le Fonds prorogé a acquis tous les actifs nets du Fonds clôturé en échange de titres du Fonds prorogé. La valeur des titres du Fonds prorogé émis dans le contexte de cette fusion correspond à l'actif net transféré du Fonds clôturé. Le coût associé à la fusion a été pris en charge par le gestionnaire.

Les fusions suivantes ont été effectuées sur une base imposable.

Fonds clôturé	Fonds prorogé	Actif net acquis (\$)	Parts émises
Fonds de bitcoins CI Galaxy	FNB de bitcoins CI Galaxy	148 519 276	13 405 314

Les résultats des Fonds clôturés ne figurent pas dans ces états financiers.

L'état de situation financière est au 31 décembre 2021. Les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie sont pour la période du 4 mars 2021 au 31 décembre 2021.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été établis conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les principales méthodes comptables du Fond sont résumées ci-dessous.

a. Actifs numériques

Les actifs numériques sont des cryptomonnaies telles que le bitcoin, qui constituent un système en ligne basé sur un logiciel libre où les opérations sont enregistrées dans un grand livre public (une « chaîne de blocs ») qui utilise sa propre unité de compte. Reportez-vous à la note 3 pour une analyse de la méthode comptable du Fonds à l'égard des stocks d'actifs numériques et du jugement exercé pour déterminer leur comptabilisation à titre de stocks de courtier-négociant en marchandises.

Le Fonds évalue les stocks d'actifs numériques à leur juste valeur moins les coûts de vente, toute variation de la juste valeur moins les coûts de vente étant comptabilisée en résultat de la période de la variation. Les coûts de vente des stocks d'actifs numériques sont négligeables et aucune provision n'est constituée pour ces coûts.

Les stocks d'actifs numériques sont décomptabilisés lorsque le Fonds les cède dans le cadre de ses activités du marché. Toute perte ou tout profit latent découlant des avoirs en actifs numériques est inscrit à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente des actifs numériques », dans les états du résultat global, jusqu'au moment où les avoirs en actifs numériques sont vendus. À ce moment, les pertes ou les profits sont réalisés et présentés dans les états du résultat global sous « Profit (perte) net(te) réalisé(e) sur la vente des actifs numériques ».

La valeur liquidative du Fonds et la valeur des actifs numériques du Fonds sont calculées en fonction de l'indice Bloomberg Galaxy Bitcoin (le BTC) ou de tout autre indice sélectionné de temps à autre par le gestionnaire, à son entière discrétion. Le BTC est conçu pour mesurer le rendement d'un seul bitcoin négocié en \$ US, est détenu et administré par Bloomberg Index Services Limited (Bloomberg), et fait l'objet d'une alliance de marques avec le sous-conseiller; toutefois, le sous-conseiller n'a aucune influence sur la tarification du BTC. Le BTC est calculé en fonction du taux de fixation de la cryptomonnaie de Bloomberg (CFIX) comme donnée principale. Le taux CFIX correspond à un algorithme d'évaluation des cours fondé sur les cours acheteur et vendeur provenant de multiples sources de prix approuvées par Bloomberg. Si le gestionnaire détermine qu'il est dans l'intérêt du Fonds de choisir une autre source d'établissement des prix pour le bitcoin détenu par le Fonds de temps à autre, il tiendra compte, dans le choix de cette autre source d'établissement des prix, du caractère approprié et de la fiabilité des données sur lesquelles il s'appuiera, en accordant une attention particulière à l'adéquation des protections contre le blanchiment d'argent et du processus Connaître votre client, ainsi qu'aux protocoles conçus pour faire face à une éventuelle manipulation des prix. Comme le Fonds entend investir dans le bitcoin de façon passive, ses placements ne seront pas gérés activement

FNB de bitcoins CI Galaxy

Notes des états financiers (suite)

et, par conséquent, ne seront pas couverts ou repositionnés de façon défensive en cas de baisse avérée ou attendue du prix du bitcoin. Les bitcoins sont achetés pour le Fonds sur des plateformes de négociation de bitcoins et sur le marché hors cote par l'intermédiaire de contreparties approuvées par le sous-conseiller.

b. Instruments financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif.

c. Trésorerie

La trésorerie est constituée de fonds déposés.

d. Coût de l'actif numérique

Le coût de l'actif numérique représente la juste valeur des actifs numériques au moment de l'achat.

e. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar américain est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds.

f. Conversion de devises

Les montants en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle comme suit : les actifs et passifs au cours du change de clôture chaque jour ouvrable; les revenus et les charges au cours du change en vigueur à la date des opérations en cause. Les gains (ou pertes) de change relatifs à la trésorerie sont présentés sous la rubrique « Profit (perte) de change sur la trésorerie » dans l'état du résultat global et ceux relatifs aux actifs numériques sont présentés sous la rubrique « Profit (perte) net réalisé sur la vente d'actifs numériques » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente des actifs numériques » dans l'état du résultat global.

g. Évaluation des parts

La valeur liquidative par part de chaque série est calculée à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto (TSX) en divisant la valeur liquidative totale de chaque série par le nombre de parts de cette série en circulation.

La valeur liquidative de chaque série est basée sur le calcul de la quote-part des actifs du Fonds revenant à cette série, moins la quote-part du passif collectif du Fonds revenant à cette série et le passif attribuable à cette série. Les charges attribuables directement à une série sont imputées à cette série. Les autres revenus et charges ainsi que les profits et les pertes sont imputés proportionnellement à chaque série en fonction de la valeur liquidative relative de chaque série.

Au 31 décembre 2021, il n'y avait pas de différence entre la valeur liquidative utilisée aux fins des transactions avec les porteurs de parts et l'actif net utilisé aux fins de présentation de l'information financière selon les IFRS.

h. Classement des parts

Les parts du Fonds sont classées comme passifs financiers conformément à la norme IAS 32 – *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32), car elles ne répondent pas à la définition des instruments remboursables au gré du porteur devant être classés en capitaux propres conformément à l'IAS 32 aux fins de la déclaration financière.

i. Augmentation (diminution) de l'actif net par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part dans les états du résultat global est déterminée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net

attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série de Fonds par le nombre moyen pondéré de parts de cette série en circulation au cours de la période.

j. Taxe de vente harmonisée

Certaines provinces, y compris l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador (chacune, une juridiction fiscale participante), ont harmonisé leur taxe de vente provinciale (« TVP ») avec la taxe fédérale sur les produits et services (« TPS »). La taxe de vente harmonisée (« TVH ») correspond au taux de 5 % de la TPS fédérale combiné à celui de la TVP des provinces concernées. La province de Québec perçoit également la taxe de vente du Québec (« TVQ ») de 9,975 %. La TVH à verser ou à recevoir est calculée selon le lieu de résidence des porteurs de parts et la valeur de leur participation dans le Fonds à une date donnée, et non en fonction du territoire dont relève le Fonds. Le taux effectif des taxes de vente applicable à chaque série du Fonds est fonction de la répartition des placements des porteurs de parts entre les provinces. Il est calculé selon le taux de TVH ou, si la province concernée n'applique pas la TVH, selon le taux de TPS ou de la TVQ. Tous les montants à ce titre sont inscrits au poste « Taxe de vente harmonisée » des états du résultat global.

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation de ces états financiers conformément aux IFRS exige que la direction émette des jugements, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture et sur les montants présentés des revenus et des charges pour la période de présentation de l'information financière. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fond aux fins de la préparation des états financiers :

Stocks d'actifs numériques

Les actifs numériques et leur comptabilisation continuent d'être assujettis à l'examen de l'International Accounting Standards Board (IASB) et le gestionnaire continue de suivre les nouveaux commentaires et interprétations publiés par l'IASB et d'autres organismes de normalisation du monde entier.

Le gestionnaire considère que les actifs numériques du Fonds sont une marchandise et que le Fonds est un courtier-négociant en marchandises. Par conséquent, après la comptabilisation initiale, les stocks d'actifs numériques sont détenus à la juste valeur moins les coûts de vente, conformément à l'IAS 2, *Stocks*. Les variations du montant des stocks d'actifs numériques basé sur la juste valeur sont incluses dans le profit ou la perte de la période.

IFRS 10 – États financiers consolidés (IFRS 10)

Conformément à l'IFRS 10, le gestionnaire a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, qui exige que le Fonds obtienne des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs dans le but de fournir des services de gestion d'investissement, qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital ou de revenus de placement ou les deux, et qui évalue et mesure le rendement de ses placements sur la base de la juste valeur. Par conséquent, le Fonds ne consolide pas ses placements dans des filiales, le cas échéant, mais les évalue plutôt à la JVRN, comme l'exige la norme comptable.

4. PARTS

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds.

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables et transférables d'un nombre illimité de séries de parts, dont chacune représente une participation indivise dans l'actif net du

FNB de bitcoins CI Galaxy

Notes des états financiers (suite)

Fonds. Les variations pertinentes relatives aux souscriptions et aux rachats de parts de chaque Fonds sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément aux politiques et aux objectifs de gestion des risques décrits aux notes 1 et 9, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en maintenant une liquidité suffisante pour régler les rachats en utilisant une facilité d'emprunt à court terme ou en cédant des placements au besoin.

Rachats

Tout jour de négociation, les porteurs de parts du Fonds peuvent faire racheter des parts du Fonds en espèces à un prix de rachat par part égal à 95 % du cours de clôture des parts à la Bourse de Toronto le jour réel du rachat, sous réserve d'un prix de rachat maximal par part égal à la valeur liquidative par part à la date réelle du rachat, moins les frais de rachat applicables déterminés par le gestionnaire, à sa seule discrétion, de temps à autre.

Les informations relatives aux transactions des unités figurent dans les notes spécifiques aux fonds des états financiers.

5. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

Frais de gestion

Le gestionnaire du Fonds, en contrepartie de frais de gestion, fournit les services de gestion nécessaires au fonctionnement quotidien du Fonds, y compris la gestion des portefeuilles d'investissement du Fonds et la mise à disposition de personnel de gestion clé.

À compter du 9 mars 2021, le gestionnaire a réduit les frais de gestion annuels pour les faire passer de 1,00 % à 0,40 % de la valeur liquidative du Fonds.

Avant le 9 mars 2021, des frais de gestion annuels de 1,00 % de la valeur liquidative étaient facturés par le Fonds.

Les frais de gestion, calculés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu, plus les taxes applicables, seront versés au gestionnaire. Le sous-conseiller du Fonds est rémunéré par le gestionnaire à partir des frais de gestion.

Frais d'émission

Tous les frais liés à l'émission de parts sont pris en charge par le Fonds, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse.

Charges d'exploitation

Le Fonds acquitte tous les frais ordinaires engagés dans le cadre de son exploitation et de son administration. Les frais du Fonds comprennent, selon le cas : tous les frais et charges liés à l'exécution des opérations relatives aux placements du Fonds dans les bitcoins; les honoraires d'audit; les frais payables aux fournisseurs de services tiers; les frais payables au dépositaire et au sous-dépositaire; les frais d'évaluation, de comptabilité et de tenue des registres; les honoraires juridiques; les frais d'établissement et de dépôt de prospectus; les coûts associés à la remise de documents aux porteurs de parts; les droits d'inscription à la cote d'une bourse de même que les autres frais administratifs et droits engagés aux fins du respect des obligations d'information continue; les frais liés à la préparation de rapports financiers et autres, les frais engagés pour respecter l'ensemble des lois, des règlements et des politiques applicables; les honoraires du dépositaire; les frais bancaires et les frais d'intérêt; les dépenses extraordinaires; les frais liés aux rapports destinés aux porteurs de parts et les frais pour les services fournis aux porteurs de parts; les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts; les frais et les dépenses des membres du Comité d'examen indépendant (le « CEI »); les frais liés à la conformité au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*; les frais se rapportant à l'exercice du droit de vote par procuration par un

tiers; les primes de l'assurance des administrateurs et des dirigeants à l'intention des membres du CEI; les impôts sur le revenu; les taxes de vente applicables; les frais et commissions de courtage; et les retenues d'impôt. Ces frais comprendront également les frais découlant de toute action, poursuite ou autre instance aux termes ou à l'égard de laquelle le gestionnaire, le sous-conseiller, le dépositaire, le sous-dépositaire, le CEI et/ou leurs dirigeants, administrateurs, employés, consultants ou mandataires respectifs ont droit à une indemnisation de la part du FNB.

6. IMPÔT SUR LE REVENU

Les fonds sont considérés comme un fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le résultat net du Fond aux fins fiscales et une part des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés qui ne sont ni payés ni payables peut, en général, être recouvré en vertu des dispositions de remboursement contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et dans les lois provinciales de l'impôt sur le revenu, lorsque des rachats sont effectués. À l'occasion, le Fonds pourra verser des distributions supérieures à ses revenus. Ces distributions sont des remboursements de capital et ne sont pas imposables pour les porteurs de parts.

Voir les notes annexes propres au Fonds pour obtenir plus d'information sur les pertes fiscales reportées.

7. RÉINVESTISSEMENT DES DISTRIBUTIONS

Il n'est pas prévu que le Fonds procède à des distributions en espèces.

Le Fonds peut verser des distributions spéciales. Ces distributions spéciales peuvent être versées sous forme de parts et/ou d'espèces. Toute distribution spéciale payable en parts augmentera le prix de base rajusté total des parts d'un porteur de parts. Immédiatement après le paiement d'une telle distribution spéciale en parts, le nombre de parts en circulation sera automatiquement consolidé de sorte que le nombre de parts en circulation après cette distribution sera égal au nombre de parts en circulation immédiatement avant cette distribution, sauf dans le cas d'un porteur de parts non-résident dans la mesure où l'impôt devait être retenu à l'égard de la distribution.

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le gestionnaire gère et administre les activités commerciales et les affaires du Fonds, à l'exception des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille requis par le Fonds. Ces services sont fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés selon le montant de la contrepartie dont ont convenu les parties.

9. RISQUE LIÉ AUX ACTIFS NUMÉRIQUES

Incidence du Coronavirus 19 (COVID-19)

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les mesures d'urgence adoptées en réaction à cet enjeu ont fortement perturbé les activités commerciales à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux et les marchés financiers ont affiché une forte volatilité et des rendements considérablement faibles. Les gouvernements ont donc mis en oeuvre d'importantes mesures monétaires et budgétaires afin de stabiliser les conditions économiques. La situation ne cesse d'évoluer et, pour l'instant, il est très difficile de déterminer et de prévoir avec certitude les répercussions de la pandémie de COVID-19. Cela dit, ces conséquences pourraient nettement influencer sur les résultats et les rendements futurs du Fond. Compte tenu de l'incertitude et de la volatilité accrues sur les marchés à l'heure actuelle, le gestionnaire continue de surveiller de près les effets de la pandémie sur l'exposition au risque du Fonds découlant des placements en portefeuille.

FNB de bitcoins CI Galaxy

Notes des états financiers (suite)

Gestion des risques

Le Fonds est exposé à divers risques, notamment le risque de concentration, le risque de liquidité, le risque lié à la garde du bitcoin et les risques de marché. L'objectif de placement du Fonds est de fournir aux porteurs de parts une exposition aux bitcoins par l'intermédiaire d'une plateforme de fonds de qualité institutionnelle. Les prix du bitcoin peuvent fluctuer quotidiennement en raison de l'évolution de la conjoncture économique et des conditions du marché, des changements politiques et des changements à l'échelle mondiale. L'investissement dans le bitcoin est hautement spéculatif et volatile.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actif, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

L'objectif de placement du Fonds est de fournir aux porteurs de parts une exposition au bitcoin et le Fonds ne devrait pas avoir d'exposition à d'autres placements ou actifs. Hormis les espèces et les quasi-espèces, le Fonds investira la quasi-totalité de ses actifs dans le bitcoin. La valeur liquidative du Fonds peut être plus volatile que la valeur d'un portefeuille ou d'un Fonds d'investissement plus largement diversifié et peut fluctuer considérablement sur de courtes périodes. Cela peut avoir une incidence négative sur la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fond ne puisse pas respecter ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Afin de maintenir la liquidité, le Fonds cédera ses actifs si nécessaire. Tous les passifs financiers arrivent à échéance dans trois mois ou moins.

Risques spécifiques liés au bitcoin

La nature spéculative du bitcoin

Investir dans le bitcoin est spéculatif, les prix sont volatils et les mouvements du marché sont difficiles à prévoir. L'offre et la demande de bitcoin peuvent évoluer rapidement et sont touchées par divers facteurs, notamment la réglementation et les tendances économiques générales.

Risques imprévisibles

Le bitcoin n'a été accepté commercialement qu'au cours des dernières années et, par conséquent, il existe peu de données sur son potentiel de placement à long terme. En outre, en raison de la nature rapidement évolutive du marché du bitcoin, y compris les progrès de la technologie sous-jacente, les changements apportés au bitcoin peuvent exposer les investisseurs du Fonds à des risques supplémentaires impossibles à prévoir. Cette incertitude rend un placement dans les parts très risqué.

Le développement et l'acceptation futurs du bitcoin sont soumis à une variété de facteurs difficiles à évaluer. Le ralentissement ou l'arrêt du développement ou de l'acceptation du bitcoin peut avoir une incidence négative sur la valeur liquidative du Fonds et sur un placement dans les parts.

Risques liés à la source de prix

Les bitcoins du Fonds seront évalués, notamment aux fins de la détermination de la valeur liquidative du Fonds, sur la base du BTC. Le BTC est calculé en fonction du CFIX comme donnée principale. Le taux CFIX est un algorithme d'évaluation qui utilise des cours acheteur et vendeur de plusieurs sources de prix approuvées par Bloomberg.

Étant donné que le BTC est calculé comme une moyenne de ces sources de prix sélectionnées par Bloomberg, il ne reflétera pas nécessairement le prix du bitcoin disponible sur une plateforme de négociation de bitcoins donnée ou tout autre lieu où les négociations du Fonds sont exécutées.

En outre, le BTC est disponible une fois par jour, alors que le bitcoin se négocie 24 heures sur 24. En tant que tel, le BTC peut ne pas refléter les événements du marché et d'autres développements qui se produisent après sa fenêtre d'évaluation; le BTC peut donc ne pas refléter le prix du marché du bitcoin alors disponible dans les périodes entre son calcul. Le gestionnaire n'a pas l'intention, et décline toute obligation, de déterminer si le BTC reflète la valeur marchande réalisable du bitcoin ou le prix auquel les transactions sur le marché du bitcoin pourraient être facilement réalisées à tout moment donné.

Étant donné que la valeur liquidative du Fonds sera presque entièrement basée sur la valeur du portefeuille de bitcoins du Fonds, déterminée par référence au BTC, et que les rachats et les souscriptions seront évalués en fonction de la valeur liquidative par part, si le BTC ne reflète pas la valeur marchande réalisable du bitcoin, à un moment donné, les rachats ou les souscriptions seront réalisés à des prix qui peuvent avoir un effet négatif sur le porteur de parts et le Fonds.

Au 31 décembre 2021, le Fonds était principalement investi dans le bitcoin et, par conséquent, le Fonds était sensible aux variations du prix du bitcoin.

Au 31 décembre 2021, si la juste valeur du bitcoin avait augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 41 712 000 \$. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et la différence peut être importante.

Risque lié à la garde du bitcoin

Il existe un risque que tout ou partie des avoirs en bitcoins du Fonds soient perdus, volés, détruits ou inaccessibles, potentiellement par la perte ou le vol des clés privées détenues par le dépositaire et le sous-dépositaire associées aux adresses publiques qui détiennent les bitcoins du Fonds et/ou la destruction du matériel de stockage. De multiples vols de bitcoins et d'autres actifs numériques d'autres détenteurs ont eu lieu dans le passé. En raison du processus décentralisé de transfert des bitcoins, les vols peuvent être difficiles à retracer, ce qui peut faire des bitcoins une cible particulièrement attrayante pour le vol. Le Fonds a mis en place des procédures et des contrôles de sécurité destinés à protéger les actifs du Fonds, mais rien ne garantit que ces procédures et contrôles réussiront à empêcher une telle perte, un tel vol ou une telle restriction d'accès.

L'accès aux bitcoins du Fonds pourrait être restreint par des événements naturels (tels qu'un tremblement de terre ou une inondation) ou des actions humaines (telles qu'une attaque terroriste). Les bitcoins du Fonds détenus sur des comptes de dépôt seront probablement une cible attrayante pour les pirates ou les distributeurs de logiciels malveillants qui cherchent à détruire, endommager ou voler les bitcoins ou les clés privées du Fonds.

Les violations de sécurité, les cyber-attaques, les logiciels malveillants et les attaques de piratage informatique ont été une préoccupation majeure pour les plateformes de négociation d'actifs numériques sur lesquelles le bitcoin est négocié. Toute violation de la cybersécurité causée par un piratage informatique, qui implique des efforts pour obtenir un accès non autorisé à des informations ou à des systèmes, ou pour provoquer des dysfonctionnements intentionnels ou la perte ou la corruption de données, de logiciels, de matériel ou d'autres équipements informatiques, ainsi que la transmission par inadvertance de virus informatiques, pourrait nuire aux opérations commerciales ou à la réputation du Fonds, entraînant la perte des actifs du Fonds. Les plateformes de négociation d'actifs numériques peuvent en particulier être exposées à des risques de violation de la cybersécurité. Tout problème lié à la performance et à l'efficacité des procédures de sécurité utilisées par le Fonds et son dépositaire pour protéger les bitcoins du Fonds, tels que les algorithmes, les codes, les mots de passe, les systèmes de signature multiple, le cryptage et les rappels téléphoniques, aura une incidence négative sur la valeur liquidative du Fonds et sur un placement dans les parts. En outre, si

FNB de bitcoins CI Galaxy

Notes des états financiers (suite)

et au fur et à mesure que les avoirs en bitcoins du Fonds augmentent, le Fonds et son dépositaire et sous-dépositaire peuvent devenir une cible plus attrayante pour les auteurs de menaces à la cybersécurité telles que les pirates et les logiciels malveillants.

Aucun système de stockage n'est impénétrable, et les systèmes de stockage employés par le Fonds et son dépositaire et sous-dépositaire peuvent ne pas être exempts de défauts ou immunisés contre les cas de force majeure. Toute perte due à une violation de sécurité, à un défaut de logiciel ou à un événement de force majeure sera généralement prise en charge par le Fonds, ce qui aura une incidence défavorable sur la valeur des parts.

Hiérarchie des justes valeurs

Le Fonds est tenu de classer les actifs et les passifs évalués à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs.

Les placements évalués selon des cours cotés sur des marchés actifs sont classés au niveau 1.

Les instruments qui sont négociés sur les marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais qui sont évalués selon les cours du marché, les cotations de courtiers ou d'autres sources d'évaluations étayées par des données observables sont classés au niveau 2.

Le classement des placements au niveau 3 repose sur des données non observables importantes.

La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Tous les actifs numériques détenus par le Fonds sont classés au niveau 2.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Conflit entre l'Ukraine et la Russie

Après le 31 décembre 2021, l'intensification du conflit entre l'Ukraine et la Russie a entraîné une volatilité et une incertitude importantes sur les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, y compris le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées à la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie et certains titres ont subi une baisse importante de leur valeur ou pourraient ne plus être négociables. Ces actions ont perturbé considérablement les activités de placement et les entreprises exerçant leurs activités en Russie. L'incidence à plus long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations est incertaine.

À mesure que la situation évolue, le gestionnaire continue de surveiller les événements en cours et leur incidence sur les stratégies de placement.

Avis juridique

Certains noms, mots, phrases, graphismes ou conceptions graphiques figurant dans ce document peuvent constituer des noms commerciaux, des marques déposées ou non déposées, ou des marques de service de Gestion mondiale d'actifs CI. Fonds CI, CI Financial, Placements CI et la conception graphique de Placements CI sont des marques déposées de Gestion mondiale d'actifs CI. Les marques et noms des logos CI et icône CI sont la propriété de Gestion mondiale d'actifs CI et sont utilisés sous licence. Gestion mondiale d'actifs CI est le nom d'une société enregistrée de CI Investments Inc.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais des exemplaires supplémentaires de ces états financiers en composant le **1 877 642-1289**, en envoyant un courriel à info@firstasset.com ou en communiquant avec votre représentant.

Ce document, ainsi que tout autre renseignement au sujet du Fonds, est disponible à l'adresse www.firstasset.com ou à l'adresse www.sedar.com.

Pour plus d'informations, veuillez visit www.firstasset.com.

AR_F 03/22